

JE SUIS SALARIÉ(E) DE TPE/PME

Comment financer ma formation ?

AVEC



3 dispositifs

pour financer votre formation

PDC¹ + OPCO

Votre employeur finance
via l'OPCO de
l'entreprise
Coût pédagogique pris
en charge

CPF

Vos droits personnels
Formations certifiantes
(TOSA, Voltaire, RS...)
Utilisable de façon
autonome

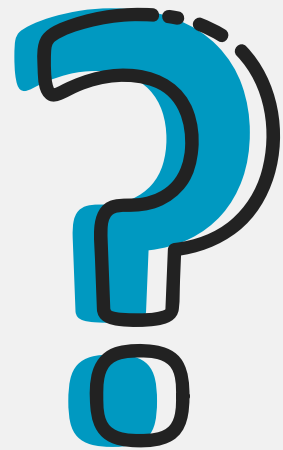
Aide de la Région Grand Est

Financement
complémentaire
Pour salariés de moins
de 50 salariés
Si siège en Grand Est

¹ Plan de Développement des Compétences

Dispositif 1

Plan de Développement des Compétences + OPCO



QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le plan de formation défini par votre employeur pour montée en compétences des salariés. L'OPCO (organisme agréé) en finance une part.



QUI PAIE QUOI ?

- **Employeur** : maintient votre salaire pendant la formation
- **OPCO** : coût pédagogique (en tout ou partie)
- **Vous** : rien ! (*En principe*)



BON À SAVOIR

Les TPE/PME de moins de 50 salariés bénéficient de plafonds souvent favorables !

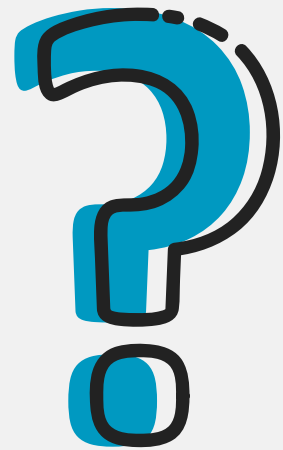
P D C

Faire une demande de formation

- 1** **Identifiez votre besoin**
Ex : "Je veux progresser en Excel"
- 2** **En parlez à votre manager ou RH**
*Lien avec votre poste ?
Bénéfices pour l'entreprise ?*
- 3** **Votre employeur ajoute la formation au PDC**
Plan interne de l'entreprise
- 4** **Dépôt de dossier auprès de l'OPCO**
Votre employeur (ou nous en support) envoie la demande avec devis + programme
- 5** **Accord de prise en charge**
L'OPCO répond en quelques semaines
- 6** **Suivez la formation !**
Salaire maintenu, frais pédagogiques couverts

Dispositif 2

Compte Personnel de Formation (CPF)



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un compte personnel en euros que vous avez dès votre premier emploi.

Vous l'utilisez pour vous former à votre initiative.



VOS DROITS

- Salarié à temps plein : 500² € par an (plafonné à 5 000 €)
- Salarié à temps partiel : prorata de vos heures
- Demandeur d'emploi : possibilités également

² 800 € si RQTH



COMMENT L'UTILISER

1. Allez sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
2. Connectez-vous avec vos identifiants
3. Consultez votre solde

4. Recherchez une formation éligible
5. Validez votre demande et acceptez le reste à charge (limité)

Formations éligibles et reste à charge

FORMATIONS ÉLIGIBLES

- ✓ TOSA (Excel, Word, PowerPoint, gestion...)
- ✓ Certificat Voltaire (orthographe, expression)
- ✓ RS et CCE (blocs de compétences, certifications)
- ✓ Compétences numériques, langues...
- ✓ Beaucoup d'autres (vérifiez sur MonCompteFormation)



RESTE À CHARGE

En 2026, la participation forfaitaire obligatoire s'élève à **103,20 €**



CONSEIL

Votre employeur peut accepter de cofinancer le reste à charge !

CPF + PDC

Combiner ? Oui, c'est possible !

SCÉNARIO



1. Votre employeur inscrit la formation au PDC (OPCO finance)
2. Vous mobilisez aussi votre CPF pour la même formation
3. Les deux se cumulent

= Meilleure couverture pour l'entreprise ET pour vous

EXEMPLE

Formation TOSA Excel = 1 200 €

- OPCO (PDC) = 1 000 €
 - CPF (vous) = 200 €
- = Zéro reste à charge !

CONSEIL



Parlez-en avec votre employeur et demandez-nous conseil.



Aides de la Région



Grand Est

Si votre entreprise est en **Grand Est**, il existe des aides complémentaires pour :



**Formations courtes
et certifiantes**



**Reconversion ou
sécurisation des parcours**



**Montée en
compétence**

MONTANTS

Variables selon
le dispositif

QUI DEMANDE ?

Généralement votre employeur
ou nous en support.

À FAIRE

Demandez-nous si vous êtes
éligible à une aide régionale !

À retenir

Vos 5 prochaines étapes

- 1 Parlez à votre employeur/RH**
« *Je souhaite une formation en [thème]* »
→ Demande PDC + OPCO
- 2 Consultez votre CPF**
Sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
→ Vérifiez votre solde et l'éligibilité
- 3 Contactez-nous**
Nous vous guidons et montons le dossier !



Vous avez des questions ?

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS RÉPONDRE !



+33 6 50 70 69 38



contact@wasabi-formation.com



wasabi-formation.com

